

L'an deux mil dix-huit, le 28 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 août s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents : Mmes Béatrice BASTIEN, Nathalie FOULON, Ingrid CHABOTIER,
Mrs Nicolas AIMAR, Luigi SCANTAMBURLO

Procurations : Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques

Monsieur MILHAMONT Jean-Marie est nommé secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 22 mai. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

Objet : **Objectifs et orientations avec règlement local de publicité intercommunal de la CCPL**

Monsieur le Maire donne lecture du débat sur les objectifs et orientations avec le règlement local de publicité intercommunal de la CCPL.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre, les membres sont favorables pour l'affichage de la publicité mais avec une très grande modération.

Objet : **Acquisition d'une partie de parcelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la parcelle au parking de l'atelier sont prêts à vendre les 93 m² restants à 8500 €. Cette acquisition permettrait d'agrandir le parking.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil accepte l'achat de cette parcelle, Monsieur le Maire doit faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce bien.

Objet : **Emplacement de la cuve CCPL pour collecte de papiers/carton**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de la CCPL, qui demande un emplacement sur la commune, pour le dépôt d'une cuve papiers/cartons.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre, les membres du conseil autorisent et décident que la cuve papiers/cartons sera placée sur le nouveau parking au 39 rue B. Chochoy près de l'église et de l'école.

Objet : **Pôle métropolitain audomarois – création – validation des statuts CCPL**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération provenant de la CCPL concernant la mise en place du Pôle métropolitain audomarois sur sa création et la validation des statuts.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre, les membres du conseil autorisent la création du Pôle métropolitain mais sont par 10 voix contre la validation des statuts.

Association APAEE (Association Parents et Amis de l'Ecole)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme FOULON Nathalie a donné sa démission de Présidente de l'Association APAEE auprès de la Sous-Préfecture. Néanmoins, l'Association fonctionne toujours. La cantine scolaire sera opérationnelle dès la rentrée le 3 septembre.

Association Amicale pour les élèves d'Elnes - AA

Monsieur le Maire a eu un entretien avec Mr Raphael COENE Président de l'AA qui lui a fait part de sa démission. Il prévoit une réunion le 7 septembre pour confirmer son choix.

Mr COENE souhaite créer une autre Association « Les déglings, tous solidaires » dont le siège social est situé 34 rue Jules Caron 62380 ELSNES et qui a pour but d'organiser et d'animer des actions sur le bien-être de la personne.

Inter villages 2018

Mr le Maire demande l'avis des conseillers sur la journée Inter villages du dimanche 19 août. Mr le Maire félicite la Présidente Mme DEMELEUMEZTER Roselyne et ses membres pour leurs actions et leur participation à cette belle manifestation.

Dates à retenir pour les prochaines manifestations :

Monsieur le Maire signale que le ball trap aura lieu le week-end du 1^{er} et 2 septembre rue de Fourdebecques. La grande randonnée calcaire des cyclos le 8 et 9 septembre. Et pour terminer le mois de septembre le 29, le goûter des Aînés.

Divers :

- Mr Roger VENDEVILLE demande à Mr David CREPIN s'il a fait les démarches pour avoir des devis sur un nouveau modèle d'écran numérique d'affichage public ? Mr David CREPIN répond que c'est en cours. Mr le Maire souhaite voir les devis avant décision.
- Mme Nicole DE JONGHE demande si le nettoyage des trottoirs et caniveaux a été fait rue Bernard Chochoy car elle a eu une réclamation. La paille obstrue les caniveaux en cas de grosses averses, il y aura inondation !!! Mr Roger VENDEVILLE répond que le nettoyage est fait.
- Mr Bernard VASSEUR demande quand le poteau en béton Impasse des grands camps sera enlevé ? Mr Roger VENDEVILLE va demander à Enedis. Bernard signale que le chien de son voisin Mr ROSCEL aboie toujours malgré les plaintes et les avertissements répétés !! Il demande à qui appartient le piquet rouge devant la porte d'entrée de chez Mme Bastien ? Ce piquet a été placé durant le dernier mandat de l'ancien maire. Que fait la voiture grise devant le numéro 2 rue de la mairie ? Nicole répond qu'elle va bientôt être enlevée.
Il ajoute qu'il faudrait au 29 rue Jules Caron nettoyer le bas du talus pour laisser le passage aux enfants qui vont bientôt reprendre le chemin de l'école.
- Mr Jean-Marie MILHAMONT a vu le panneau limitation à « 30 kms à l'heure » sur la rue B. Chochoy et demande jusqu'où va cette limitation car il n'y a pas de fin ? Monsieur le Maire dit que c'est restreint à 30 kms/h jusqu'au bout du village. Jean-Marie suggère de mettre un feu pour faire ralentir.
Monsieur le Maire annonce que des ralentisseurs vont être installés : 1 rue Alain Tassart et 2 dans la Cité Médéric Merger.
- Mr Michel BUQUET signale une fois de plus que son voisin ne fait pas le nécessaire pour dégager les pierres qui tombent de sa maison. Cela est dangereux !!! Monsieur le Maire répond que la DASS sera avertie et des procédures seront mises en place s'il le faut.
- Mr Jean-Pierre GASPART dit que 2 voitures (propriétaire : FASQUELLE) gênent : elles sont en permanence sur le parking (atelier). Il faudrait appeler la gendarmerie pour pouvoir les enlever.
- Mr David CREPIN demande de changer la date du marché de Noël : au lieu du 25 novembre, la mettre au week-end du 1^{er} décembre si possible ?
Il demande de faire des devis pour l'enceinte amplifiée (la batterie ne se charge plus) !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h30.